

VOL.
02

Tremplin



2ème série bachelor

Association des etudiant.es en droit



Table des matières

LE TREMPIN VOL. 02.....	2
DÉROULEMENT DES CONTRÔLES CONTINUS ET DES EXAMENS	4
DROIT DES OBLIGATIONS	6
DROIT ADMINISTRATIF.....	9
DROIT DES SOCIÉTÉS.....	11
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC.....	15
CONTRATS SPÉCIAUX.....	17
DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE	19
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.....	21
DROITS FONDAMENTAUX.....	23
DROITS RÉELS	25
ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE PROCÉDURE CIVILE ET PÉNALE	27
DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	29
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE.....	31
DROIT DU TRAVAIL.....	33
DROIT FISCAL.....	35
ÉCONOMIE ET DROIT	37
RHÉTORIQUE.....	39
EXÉCUTION FORCÉE	43
EXERCICES PRÉPARATOIRES À LA RÉDACTION JURIDIQUE	45
PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT I	47
PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT II	49
RECHERCHE JURIDIQUE INFORMATISÉE.....	51
DROIT PÉNAL SPÉCIAL I : INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	53
RÉDACTION JURIDIQUE.....	55
ALLEMAND JURIDIQUE	57
NÉGOCIATION & MÉDIATION.....	59
MOT DE LA FIN.....	60

LE TREMPLIN VOL. 02

Chers lecteurs et chères lectrices, l'Association des Étudiant-e-s en Droit (AED) vous adresse tout d'abord toutes ses **FÉLICITATIONS**, vous avez passé la tant redoutée première année et vous voilà maintenant bien lancés dans les études juridiques !

À présent, vous maîtrisez les notions de base qui vous serviront tout au long de votre cursus et savez vous organiser afin d'être efficace dans votre travail. Même si vous avez en vous tout ce qu'il faut pour réussir, soyons honnêtes, un petit coup de pouce est toujours sans refus ! Nous avons donc rédigé un **Tremplin vol. 02** pour les matières de deuxième série afin que vous puissiez vous préparer au mieux à ce qui vous attend.

Il convient de faire un point sur ce qu'est la **deuxième série**. Le plan d'étude regroupe la **deuxième** et la **troisième** année du bachelor en droit, celles-ci constituant ensemble la deuxième série. Cette série est particulièrement déterminante car c'est la moyenne des notes de ces deux années qui définira si l'étudiant-e a réussi le bachelor et peut alors obtenir son diplôme.

Vous trouverez donc dans ce Tremplin l'ensemble des **matières obligatoires** pouvant être prises par les étudiant-e-s lors de leur deuxième ou troisième année. Veuillez noter qu'un Tremplin pour les options a aussi été réalisé par nos soins (cf. Tremplin vol. 03 sur notre site).

Alors la deuxième série, plus simple ou plus difficile que la première ? Réponse de juriste : ça dépend. Elle peut être considérée comme plus simple compte tenu du fait que les étudiant-e-s ont déjà au moins une année de droit à leur compteur et connaissent bien le fonctionnement de la faculté. Toutefois, elle comporte son lot de difficultés : le nombre, la diversité et parfois la complexité des matières, le planning chargé, la quantité de documentation à traiter, les choix à faire en termes de répartition des cours et des examens, etc.

Mais pas de panique, en étant efficace, avec une bonne organisation et une bonne méthode de travail, il n'y a pas de raison que vous ne réussissiez pas !

Comme d'habitude, nous allons vous présenter chaque matière de la manière la plus objective que nous puissions, en exposant les différentes modalités d'examens ou de contrôles continus, puis nous vous livrerons pour chaque cours des conseils pour étudier efficacement et réussir au mieux les examens.

L'essentiel est dit. Ne nous étendons pas plus, soyons efficaces et passons au vif du sujet. **Bonne lecture !**



DÉROULEMENT DES CONTRÔLES CONTINUS ET DES EXAMENS

CONTRÔLES CONTINUS

Des contrôles continus sont organisés pour plusieurs matières : **droit des obligations (x2), droit international public, droit administratif, droit international privé, droit des sociétés.**

Les contrôles continus offrent aux étudiant-e-s la possibilité **d'augmenter leur moyenne** dans la mesure où leur note de contrôle continu est **supérieure** à leur note d'examen final : dans cette hypothèse, la **note de contrôle continu vaudra pour 1/3** de la note finale et **celle de l'examen pour 2/3** (au lieu de 3/3).

Les contrôles continus sont **facultatifs**. L'étudiant-e a donc la possibilité d'y participer mais aucunement l'obligation. Toutefois, nous conseillons vivement à toute personne de se prêter à l'exercice pour avoir un premier aperçu des examens de droit, des questions pouvant être posées, également pour pouvoir ressentir les effets du temps imparti, et surtout avoir la chance de tester ses connaissances, ses capacités d'analyse et de rédaction.

Pour s'entraîner à l'approche des contrôles continus, l'AED met à disposition sur son site des **anciens contrôles continus**, fournis généreusement par des étudiant-e-s les ayant réussis. N'hésitez donc pas à consulter notre site !

Pour plus d'informations et de précisions, cf. art. 16 du règlement d'étude du 15 octobre 2004 de la Faculté de droit :

https://www.unige.ch/droit/files/9516/6253/6956/REGLEMENT_DETUDES_-_MAJ_Aout_2022.pdf



EXAMENS

Les cours de deuxième série sont, pour certains, des cours **semestriels**, et pour d'autres, des cours **annuels**.

Il existe **trois sessions** : la session **janvier-février**, la session **mai-juin** et la session **août-septembre**.

Les étudiant-e-s sont libres de répartir les examens du **semestre d'automne** entre les sessions **janvier-février** et **mai-juin**, et de répartir les examens du **semestre de printemps** entre les sessions **mai-juin** et **août-septembre**.

Chaque examen de la deuxième série peut être présenté au maximum deux fois (**deux tentatives**), la nouvelle note remplaçant l'ancienne.

REMARQUE IMPORTANTE : Veuillez noter qu'une fois que vous avez passé au moins une fois chacun des examens de deuxième série, votre bachelor se bloque et vous ne pourrez plus repasser d'examen. C'est la raison pour laquelle, par sécurité, les étudiant-e-s décident généralement de laisser un examen pour la série d'août-septembre de leur dernière année de bachelor afin de pouvoir repasser d'autres examens si nécessaire.

Pour plus d'informations et de précisions, cf. art. 23 du règlement d'étude du 15 octobre 2004 de la Faculté de droit :

[https://www.unige.ch/droit/files/9516/6253/6956/REGLEMENT_DETUDES -
_MAJ Aout 2022.pdf](https://www.unige.ch/droit/files/9516/6253/6956/REGLEMENT_DETUDES_-_MAJ_Aout_2022.pdf)

DROIT DES OBLIGATIONS

COURS

Le cours de droit des obligations est dispensé pendant 3 semestres. Le premier se déroule durant le semestre de printemps de la première année à raison de deux heures de cours ex-cathedra. Le deuxième et troisième semestre se déroulent pendant la deuxième année de droit à raison d'une heure de cours ex-cathedra et deux heures de séance de travail par semaine. Ce cours est le plus important du bachelor en termes de crédits étant donné sa durée.

Ce cours est regroupé avec celui de contrats spéciaux donné par le professeur Marchand.

Trois professeurs sont chargés de donner ce cours.

Le professeur De Werra enseigne durant le semestre de printemps de la première année. Il appuie son cours sur des slides contenant le squelette du cours.

Le professeur Xoudis enseigne durant le semestre d'automne de la deuxième année. Étant donné qu'il s'agit de sa première année, nous ne pouvons pas vous présenter sa méthode d'enseignement.

Finalement, le professeur Marchand enseigne durant le semestre de printemps de la deuxième année. Il met à disposition des étudiants une série de schémas qu'il analyse en cours, ainsi qu'un polycopié théorique.

Les professeurs vous indiqueront les polycopiés à vous procurer au début du cours. Ceux-ci sont importants à la compréhension des subtilités de la matière.

Les professeurs conseillent également d'acheter l'ouvrage "Le droit des obligations" de Tercier et Pichonnaz. Les notions y sont expliquées d'une manière claire et compréhensible. L'ouvrage « Du jargon du droit des obligations » est également utile pour la résolution des cas pratiques, car il contient notamment de nombreuses définitions.

CONTRÔLE CONTINU

Il est possible de participer à deux contrôles continus durant la deuxième année. Le premier a lieu au mois d'octobre et porte uniquement sur la matière enseignée en première année. L'examen consiste en un QCM divisé en deux parties : dans la première partie du QCM il n'y a qu'une réponse correcte et dans la deuxième partie il peut y avoir 0 à 4 réponses correctes. L'examen dure deux heures. Il n'y a en principe pas de points négatifs. La documentation est en général libre.

Le second contrôle continu a lieu au mois de mars et porte sur l'ensemble de la matière vue durant le premier et deuxième semestre de cours (semestre de printemps de première et semestre d'automne de deuxième). L'examen consiste en un cas pratique avec des questions théoriques. L'examen dure deux heures et la documentation est libre.

EXAMEN

L'examen final a lieu en juin ou en août. Il s'agit d'un examen écrit composé de cas pratiques et de questions théoriques. Depuis la réforme, l'examen dure une heure et la documentation est libre. Le Professeur Marchand choisit en principe de poser quelques questions précises qui permettent d'aborder des éléments de détail du cours.

Dans le calcul de la note seront pris en compte : la note de l'examen final (comptant pour deux tiers) ainsi que la moyenne des deux contrôles continus (valant pour un tiers) uniquement si elle augmente la note ($x + y / 2 * 1/3$). Il est nécessaire d'avoir participé aux deux contrôles continus afin qu'ils soient pris en compte.

CONSEILS DE L'AED

Il est nécessaire de se constituer un canevas, pour cela il est conseillé de s'aider des slides des professeurs disponibles sur Moodle. Cela vous permettra de fournir une structure claire et logique à votre canevas, ce qui vous sera utile pour la résolution des cas pratiques. Par la suite, complétez votre canevas par vos notes personnelles ainsi que par des éléments de jurisprudence mentionnés en cours. Il peut aussi être utile d'intégrer les cas pratiques et leurs corrections à la suite de chaque chapitre ou de faire un document à part contenant uniquement les cas pratiques et leurs corrections.

Lors du cours donné par le Professeur Marchand, vous n'aurez pas de slides avec la structure du cours. Il faudra donc prendre des notes assidues et suivre la structure qu'il

donne à l'oral. Elle est en général très claire. Nous vous conseillons également d'intégrer les schémas publiés sur Moodle dans votre canevas – cela facilitera la compréhension de la loi.

Nous vous conseillons d'élaborer vos propres schémas pour les concepts vus durant les deux premiers semestres. En effet, certains sujets, comme par exemple la demeure, sont compliqués à comprendre sans support visuel. Vous trouverez également des schémas déjà faits en annexe du livre « Du jargon du droit des obligations ». Ces derniers vous permettront également de compléter vos notes et sont un excellent moyen pour réviser.

L'AED vous conseille également de participer à l'ensemble des contrôles continus. Le premier contrôle continu ne couvrant que le premier semestre, n'est généralement pas très difficile. Le contrôle de mars vous permet de réviser la matière avant la session d'examen de juin. Il est conseillé de se rendre aux contrôles continus même dans le cas où vous n'auriez pas pu suffisamment réviser la matière, étant donné que la note des contrôles continus n'aura pas d'influence sur la note finale si elle est inférieure à cette dernière.

DROIT ADMINISTRATIF

COURS

Le cours de droit administratif est un cours annuel dispensé par le professeur Bernard à raison de 3h par semaine. L'enseignement est donné sous la forme d'un cours théorique de 1h et d'une séance de travail de 2h (répartition libre en deux groupes).

Ce cours est regroupé avec celui de droits fondamentaux donné par la professeure Hertig.

Le cours théorique repose sur des diapositives mises à disposition sur Moodle chaque semaine et qui résument les points essentiels de la matière.

Les séances de travail sont consacrées à la résolution de cas pratiques illustrant la matière enseignée et figurant dans des documents de travail (DT).

Pour ce qui est du matériel, les étudiant-e-s doivent se procurer le Manuel de droit administratif du professeur Tanquerel, dont la lecture est utile pour la bonne compréhension du cours.

En outre, les étudiant-e-s doivent se doter d'un polycopié, le Recueil de lois du cours de droit administratif. Ce dernier réunit des textes législatifs et réglementaires fréquemment utilisés dans les cas pratiques. Il peut être acquis auprès de la centrale des photocopies mais il est également mis à disposition, en format PDF, sur Moodle.

Le cours et les séances de travail sont diffusés en direct et enregistrés sur Mediaserver.

CONTRÔLE CONTINU

Un contrôle continu est organisé au début du semestre de printemps. Comme précisé plus haut, les contrôles continus offrent aux étudiant-e-s la possibilité d'augmenter leur moyenne dans la mesure où leur note de contrôle continu est supérieure à leur note d'examen final : dans cette hypothèse, la note de contrôle continu vaudra pour 1/3 de la note finale et celle de l'examen pour 2/3 (au lieu de 3/3).

Les contrôles continus sont facultatifs. Vous avez donc la possibilité d'y participer mais aucunement l'obligation. Toutefois, nous conseillons vivement à toute personne de se

prêter à l'exercice pour avoir un premier aperçu de la forme de l'examen, des questions pouvant être posées, et pour pouvoir tester ses connaissances ainsi que ses capacités d'analyse et de rédaction dans un temps imparti.

Le contrôle continu est entièrement *open book*.

EXAMEN

L'examen est écrit et dure une heure.

Toute la documentation est admise, sans aucune restriction ni limitation d'annotation.

La matière couverte par l'examen comprend le Manuel (tous les chapitres et paragraphes dont l'étude est requise selon le plan du cours), les documents de travail, les corrigés, les présentations Powerpoint, ainsi que tout ce qui a été dit lors du cours, des séances de travail et de conférences d'intervenants extérieurs.

CONSEILS DE L'AED

Il est important de lire les chapitres du Manuel auxquels la matière se rapporte avant ou après chaque séance.

Elles impliquent impérativement la lecture et l'étude préalable des chapitres du Manuel auxquels elles se rapportent,

la préparation des cas pratiques, ainsi que la participation des étudiants lors de la résolution en commun des cas.

DROIT DES SOCIÉTÉS

COURS

Le cours de droit des sociétés est dispensé par la professeure Trigo Trindade.

Ce cours est regroupé avec celui de droit fiscal donné par le professeur Oberson.

La méthodologie suivie dans ce cours est différente de celle utilisée dans les autres cours de la Faculté.

Les étudiants reçoivent en début d'année un calendrier. Ce dernier précise les thèmes du cours et en quelles semaines ils seront traités (par exemple introduction à la comptabilité en semaines 3 et 4).

Les cours théoriques sont dispensés au moyen de capsules vidéo déposées sur Moodle chaque semaine, conformément au calendrier. Ces derniers sont complétés par des exercices disponibles (en majorité des QCM) sur Moodle. Il n'y a donc pas de cours théorique en présentiels.

Pour répondre aux questions des étudiants, la professeure et les assistants organisent des séances de questions-réponses.

Des séances de travail, appelées « grands exercices » ont régulièrement lieu (*cf.* calendrier). Durant ces séances, un exercice à développement portant sur le thème de la semaine est distribué aux élèves, lesquels doivent tenter, par groupes, de le résoudre durant les deux heures imparties. La professeure et les assistants aident les étudiants en cas de questions. Il n'y a pas de résolution de ces grands exercices en classe, mais un corrigé est mis à disposition sur Moodle après la séance de travail.

Au semestre de printemps, un exercice spécial est proposé aux étudiants : le « *Serious game* ». Il s'agit d'un exercice conçu sous la forme d'un jeu informatique, plaçant l'étudiant dans la situation d'un avocat-stagiaire qui doit conseiller un client sur une question de droit des sociétés. Les étudiants ont une semaine pour effectuer ce travail, mais ils peuvent organiser leur temps comme ils le souhaitent (ils peuvent par exemple choisir de tout résoudre d'un coup).

EXAMEN

Le cours est une matière annuelle. L'examen final a donc lieu à la session d'été (juin et/ou août).

Un contrôle continu (CC) est organisé à la rentrée de février.

Quatre évaluations ont lieu pendant l'année : deux au premier semestre et deux au second. Ces évaluations sont facultatives.

Le « *Serious game* » (SG) joue aussi un rôle dans le calcul de la note finale de l'enseignement.

Le système de notation fonctionne de la manière suivante :

- Si la note du CC est meilleure que la note d'examen, elle compte pour 1/3 de la note finale, conformément à ce qui se fait dans d'autres matières.
- Cependant, l'étudiant peut, en parallèle à ce système, acquérir une note de prestation complémentaire (PC) (*cf.* explications ci-dessous). Si la note de PC est supérieure à la note de CC (ou si l'étudiant ne participe pas au CC), c'est elle, et non la note de CC, qui comptera pour 1/3 de la note finale.

La note de PC correspond à la moyenne des trois meilleures évaluations de l'étudiant, augmentée d'un bonus de 0,5 bonne en cas de participation au SG. A noter que le bonus SG est un bonus de pure participation et ne dépend pas d'une quelconque performance lors de la résolution du jeu. Ainsi, si les trois meilleures évaluations de l'étudiant sont l'évaluation 1, 3 et 4, la note de PC se calcule comme suit :

$$PC = \frac{EV1 + EV3 + EV4}{3} + 0,5 (SG)$$

Pour faire valoir une PC, l'étudiant doit participer à trois évaluations au moins sur les quatre proposées durant l'année. Si l'étudiant ne participe pas à l'évaluation 3, la note de PC se calculera comme suit :

$$PC = \frac{EV1 + EV2 + EV4}{3} + 0,5 (SG)$$

A noter encore que la participation à un grand exercice permet d'augmenter la note de l'évaluation suivante d'un bonus de 0,5 bonne. De manière générale, il y a deux grands exercices entre chaque évaluation. Il est donc possible d'acquérir deux bonus de 0,5 point à chaque évaluation. Ainsi, si les trois meilleures évaluations de l'étudiant sont

l'évaluation 1, 3 et 4 (ou que celui-ci n'a pas participé à l'évaluation 2) et qu'il a assisté aux grands exercices précédents les évaluations 1, 3 et 4, sa note de PC se calculera comme suit :

$$PC = \frac{(EV1 + 0,5 + 0,5) + (EV3 + 0,5 + 0,5) + (EV4 + 0,5 + 0,5)}{3} + 0,5 (SG)$$

CONSEILS DE L'AED

Le droit des sociétés est une des matières les plus exigeantes du bachelor. Sa difficulté réside aussi bien dans le contenu de la matière que dans la façon, peu conventionnelle, dont le cours est dispensé.

S'agissant des cours théoriques, nous vous recommandons de visionner chaque semaine les capsules vidéo concernées. Le programme des vidéos avance vite et est chronophage, donc tout retard accumulé est très difficile à rattraper.

L'écoute des vidéos est parfois laborieuse. Elle est toutefois utile, car la compréhension des diapositives du cours en est rendue plus aisée.

Les vidéos commencent généralement par une présentation détaillée des concepts utilisés dans le chapitre traité. Il n'est pas nécessaire, à ce stade, de vouloir comprendre ces notions dans le moindre détail. Il s'agit souvent de se concentrer sur la dernière partie du cours qui présente les implications pratiques des concepts définis en première partie.

Par ailleurs, la résolution des QCMs est une étape nécessaire à l'apprentissage. En effet, ceux-ci permettent non seulement de mettre en œuvre les notions théoriques vues dans le cours, mais vont également plus loin dans la matière. Il est souvent impossible de répondre aux questions avec le seul appui du cours, donc pas de panique ! Nous vous conseillons alors de passer la question, de consulter le corrigé du QCM et d'assimiler le raisonnement qui conduit à la bonne réponse. Les éléments du cours abordés dans les QCMs font partie intégrante de la matière à connaître pour les évaluations, le CC et l'examen final.

En ce qui concerne les grands exercices, il est utile de s'y rendre pour bénéficier d'un bonus sur l'évaluation suivante. La résolution en groupe d'étudiants est parfois laborieuse surtout qu'ici encore, la matière vue dans le cours ne suffit pas toujours à

répondre aux questions posées. Certains étudiants s'aventurent à ne pas aller aux séances de grands exercices. C'est possible mais l'étudiant renonce alors, à ses risques et périls, au bonus « facile » qu'il aurait pu obtenir sur la prochaine évaluation. En toute hypothèse, il est nécessaire de consulter les corrigés des exercices disponibles sur Moodle.

Nous vous recommandons de participer aux évaluations. Elles constituent un bon exercice préparatoire et elles vous permettent d'obtenir, à condition de participer au moins à trois d'entre elles, une note de prestation complémentaire. Nous vous conseillons de participer déjà à la première évaluation qui est généralement mieux réussie que les autres.

Beaucoup d'étudiants qui ont participé aux évaluations renoncent à se présenter au CC. Cependant, y participer vous permet de vous familiariser avec le format de l'examen final. En effet, le CC, contrairement aux évaluations, comporte des questions de rédaction, conçues de la même manière que celles de l'examen final.

Pour conclure, nous vous laissons trois mots d'ordre : endurance, endurance, endurance... Et courage !

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

COURS

Le cours de droit international public est dispensé durant le semestre d'automne, à raison de quatre heures par semaine.

Ce cours est regroupé avec celui de droit de l'Union européenne donné par la professeure Kaddous.

Les étudiants ont accès à un plan détaillé de la matière qui sera couverte pendant le semestre.

Il s'agit en principe de cours ex-cathedra. Cependant, quelques séances de travail ont lieu durant le semestre. Ces séances de travail sont données en lieu et place du cours ex-cathedra.

Les cours ainsi que les séances de travail sont enregistrés sur Mediaserver.

Le professeur conseille d'acheter (mais ne rend pas obligatoire) certains ouvrages. Ils ne sont pas indispensables à la compréhension de la matière.

Trois recueils doivent être commandés à la centrale de photocopié.

Le professeur met également à disposition des étudiants des fiches méthodologiques concernant la dissertation, le cas pratique, le commentaire d'arrêt et le commentaire de texte. Ainsi qu'un document de conseils d'apprentissage pour les QCM.

CONTRÔLE CONTINU

Il est possible de participer à un contrôle continu en milieu de semestre. La note de ce dernier compte pour un tiers de la note finale, à condition que la note finale soit inférieure à celle du contrôle continu.

Les contrôles continus sont **facultatifs**. L'étudiant-e a donc la possibilité d'y participer mais aucunement l'obligation. Toutefois, nous conseillons vivement à toute personne de se prêter à l'exercice pour avoir un premier aperçu du format d'examen, des

questions pouvant être posées, et surtout pour pouvoir tester ses connaissances, ses capacités d'analyse et de rédaction en un temps imparti.

EXAMEN

L'examen est un examen écrit d'une heure, ayant lieu en juin et le rattrapage en août. Durant l'examen, les étudiant·e·s peuvent choisir entre une dissertation, un cas pratique ou un QCM, ou se voir imposer deux de ces trois exercices.

Il est *open book*. Les étudiant·e·s ont donc droit à leur cours, photocopiés, livre de doctrine, et autres.

CONSEILS DE L'AED

Il est vivement conseillé de participer au contrôle continu afin de tester ses connaissances et l'application de la méthodologie.

Par ailleurs, il est conseillé de participer à l'exercice facultatif de dissertation proposé en cours de semestre par le professeur et les assistants. Une liste de sujets de dissertation vous sera proposée. Votre dissertation ne doit pas faire plus de 3 pages. Cet exercice n'a pas d'influence sur la note de l'examen final contrairement au contrôle continu et permet de s'entraîner pour un éventuel exercice de dissertation à l'examen final.

Nous vous conseillons également de vérifier les questions posées sur le forum, certaines pourraient être semblables aux vôtres. Les assistants répondent sur ce forum à certaines questions qui leur ont été posées par email tout en conservant l'anonymat des étudiants.

Finalement l'AED conseille vivement aux étudiant·e·s de se constituer un canevas pour la résolution des cas pratiques. En général, le simple suivi du plan de cours complété de vos notes personnelles est suffisant. De plus, il peut être utile de recopier les passages de jurisprudence abordés en cours directement dans le canevas. Cela vous permettra d'éviter de devoir lire les jurisprudences en entier en vous focalisant uniquement sur les points essentiels pour l'examen. Ce canevas vous sera également nécessaire pour la rédaction d'une éventuelle dissertation à l'examen.

CONTRATS SPÉCIAUX

COURS

Le cours de contrats spéciaux est dispensé durant le semestre de printemps. Il est regroupé avec celui de droit des obligations.

Ce cours est enseigné par le professeur Marchand à raison de trois heures par semaine. Une heure est consacrée au cours théorique, et deux heures sont consacrées à la résolution de cas pratiques.

Les contrats étudiés pendant ce cours sont le contrat de vente, le contrat d'entreprise, les contrats de service, les contrats de garantie, le contrat de bail, le prêt et l'assignation.

Deux photocopiés sont nécessaires à ce cours : un photocopié de cas pratiques et de schémas et un autre de théorie. Vous pouvez les commander à la centrale de photocopiés ou accéder à la version en ligne de ces documents sur Moodle. Des exemples d'examens ainsi que leurs solutions sont également disponibles sur Moodle.

Le professeur ne met pas à disposition de slides avant le cours. Il écrit toutefois au fur et à mesure sur le rétroprojecteur pour nous aider à suivre ses explications.

EXAMEN

L'examen est un écrit de 1 heure et consiste en un cas pratique à propos duquel cinq questions sont posées. Les questions abordent différents contrats étudiés pendant le semestre.

La documentation est entièrement libre.

CONSEILS DE L'AED

Il est très pratique de rédiger un canevas pour chaque contrat avec (par exemple) la base légale principale, les conditions pour que le contrat ait lieu, les obligations de chaque partie, les effets du contrat et les conséquences en cas de mauvaise exécution. Lors des séances de travail, le professeur Marchand corrige les cas pratique en suivant une systématique précise, ce qui rend la création d'un canevas aisée.

De plus, il est conseillé de s'entraîner à faire les anciens examens en conditions réelles, car le temps passe extrêmement vite lors de la vraie évaluation.

DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE

COURS

Le cours de droit patrimonial de la famille est dispensé au semestre d'automne et il est recommandé de le suivre en troisième année. Néanmoins, si vous envisagez de faire un échange en 3ème, et plus particulièrement à Zurich, il est recommandé de prendre ce cours en 2ème année. En effet, l'Université de Zurich ne dispense pas de cours sur le droit patrimonial de la famille.

Le cours est articulé en deux périodes de deux heures chaque semaine : deux heures ex-cathedra puis deux heures de résolution des cas pratiques. Le cours est divisé en trois modules, étudiés successivement au cours du semestre.

Il est regroupé avec les cours de droits réels et de droit international privé.

Pour compléter la matière, des exercices sont déposés sur Moodle et un programme de lecture est mis à disposition des étudiant·e·s. De plus, il est toujours possible de consulter un précis à la bibliothèque ou d'aller voir l'assistante pour obtenir de plus amples informations.

EXAMEN

L'examen de droit patrimonial de la famille se divise en deux parties. Il est composé d'une résolution de cas pratique(s) et d'un QCM à points négatifs. Pour la résolution du QCM, il est fortement recommandé d'y répondre uniquement si vous êtes sûr de votre réponse.

CONSEILS DE L'AED

Il est recommandé d'annoter les lois et les renvois (notamment les exceptions applicables) afin d'améliorer l'efficacité de la résolution des cas. Vous pouvez également imprimer les slides qui sont disponibles sur Moodle, puis les annoter directement à la main. La lecture de la doctrine et de la jurisprudence doit être effectuée hebdomadairement.

La résolution des cas durant les séances de travail est vitale à la bonne compréhension du cours. Il est impératif de bien connaître ses lois pour naviguer efficacement et ne pas perdre de temps.

Nous vous recommandons également de réaliser un canevas pour chaque module correspondant, avec un petit résumé de chaque thème et des renvois aux lois.

Les cours de droit civil de première année donnent une idée du cours de droit patrimonial de la famille et peuvent aider à appréhender certaines notions vues en cours.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

COURS

Le cours de droit international privé est dispensé par le professeur Kadner Graziano. Il est enseigné à raison de trois heures par semaine au semestre d'automne de la 3^{ème} année de bachelor.

Il est regroupé avec les cours de droits réels et de droit patrimonial de la famille.

Le matériel de cours comprend les documents suivants : le recueil de textes légaux « Droit international privé » de Bucher/Guillaume, le polycopié du cours et les diapositives préparées par les assistant·e·s et mises à disposition sur Moodle à l'issue du cours.

Le cours est présenté sous la forme d'une série de cas pratiques illustrant chaque aspect du cours. Le professeur privilégie beaucoup l'interaction avec les étudiants. Il structure souvent son enseignement autour d'un dialogue questions-réponses avec eux.

EXAMEN

L'examen consiste en une épreuve écrite de une heure. Il est composé d'un QCM et d'un ou deux cas pratiques. Le matériel autorisé comprend le recueil de loi et le polycopié, à l'exclusion des diapositives du cours. Le polycopié peut être annoté autant que souhaité. Comme la politique en matière d'annotations est susceptible d'évoluer, nous vous recommandons toutefois de vous référer aux indications fournies par les assistant·e·s.

Un contrôle continu est organisé pendant le semestre, généralement avant la semaine d'étude libre. Si la note obtenue au contrôle est supérieure à la note d'examen, elle compte pour 1/3 de la note finale.

CONSEILS DE L'AED

Nous vous conseillons d'au moins lire l'énoncé des cas pratiques avant les cours qui en traitent. Cela vous permettra de suivre plus facilement la résolution des cas.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que chaque nouveau cours se fonde sur des notions abordées lors des cours précédents. Il importe donc de travailler la matière au fur et à mesure pour ne pas accumuler de lacunes.

Nous vous conseillons de revoir les cas pratiques, en vous appuyant sur vos notes et sur les diapositives mises à disposition par les assistant·e·s à l'issue du cours. A cette occasion, vous pourrez noter dans votre polycopié le chemin de résolution de chaque cas.

Par ailleurs, nous vous recommandons vivement de lire la loi : les dispositions vues en cours, mais aussi celles qui les précèdent et qui les suivent. Il arrive en effet qu'une question de CC ou d'examen porte sur des articles non directement traités en classe.

Pour finir, nous vous conseillons de participer au CC. C'est un bon test pour savoir où vous en êtes dans votre apprentissage et pour vous rendre compte de la longueur de l'examen final.

DROITS FONDAMENTAUX

COURS

Le cours de droits fondamentaux est dispensé au semestre d'automne. Il est regroupé avec le cours de droit administratif.

A la manière du cours de droit constitutionnel de première année, ce cours est articulé en deux parties : un cours ex-cathedra et une séance de travail. La professeure met à disposition au début de l'année un programme des sujets qui seront abordés. Généralement, un nouveau droit fondamental sera étudié chaque semaine. Il est donc important de ne pas perdre le rythme dans vos lectures et dans vos cas pratiques !

Les principaux outils de travail sont le Grand Bleu et la jurisprudence. C'est là-dessus que sont basées toutes les séances de travail. Il est donc nécessaire d'avoir lu les arrêts et la doctrine concernant le sujet de la semaine pour faire les exercices, et ainsi suivre le cours facilement. La lecture du Grand Bleu doit avoir été faite pour suivre au mieux le cours ex-cathedra, car parfois, la professeure ne développe pas entièrement certains points ou partira du principe que tout ce qui a été lu fait partie intégrante du cours.

EXAMEN

L'examen de droits fondamentaux est un écrit d'une heure.

Le contrôle de connaissances est constitué de deux parties : un QCM (avec plusieurs questions à développer), et un cas pratique à résoudre. Ce dernier porte sur un des droits fondamentaux étudiés en cours. Il s'agit de l'analyser à l'aide de la structure vue en classe (champ d'application personnel, champ d'application matériel, etc).

L'examen est *open book*, donc toute la documentation utilisée en cours y est autorisée (les deux volumes du Grand Bleu, recueil de jurisprudence et notes de cours de cette année seulement (les notes de cours de droit constitutionnel ne sont pas incluses)).

CONSEILS DE L'AED

Étant donné la partie « cas pratique » de l'examen, nous vous conseillons fortement de dresser un canevas pour chaque droit fondamental, lequel retrace toutes les conditions



d'application et les éléments de réponses nécessaires (définitions, jurisprudences importantes,...). Pour vous minimiser le travail lors de la période des fêtes, vous pouvez en rédiger un par semaine, après avoir vu et compris le cours, la séance de travail et la documentation.

Il est nécessaire de connaître toute la jurisprudence contenue dans le polycopié pour l'examen. En effet, plusieurs notions y-relatives sont évaluées autant dans le QCM que dans le cas pratique. Pour vous y retrouver rapidement sur le moment, il est pratique de rédiger un mini-résumé de chaque arrêt. Par exemple, vous pouvez lister les faits importants et les nouveaux principes instaurés par le tribunal.

De plus, il est capital de maîtriser les lois en les parcourant et en les annotant (notamment avec des renvois à d'autres dispositions).

Le Grand Bleu peut également être salvateur lors de la résolution des QCM. En effet, beaucoup de réponses se trouvent dans ce livre. Savoir se repérer à travers les chapitres est donc requis pour trouver les informations rapidement.

DROITS RÉELS

COURS

Le cours de droits réels est composé de deux heures de séances de travail et d'une heure ex cathedra.

Il est regroupé avec les cours de droit international privé et de droit patrimonial de la famille.

Concernant la partie ex cathedra, la professeure Martin-Rivara met à disposition des *powerpoints* sur Moodle avant chaque cours.

Quant aux séances de travail, la correction n'est énoncée qu'oralement. La résolution des cas pratiques est essentielle, car cela vous entraîne à l'examen. En effet, vous y apprenez quelles sont les conditions de différentes bases légales et quels sont les éléments qui seront évalués.

Afin de suivre ce cours, il est nécessaire d'avoir le Code civil, le Code des obligations et le polycopié de l'Ordonnance sur le registre foncier.

EXAMEN

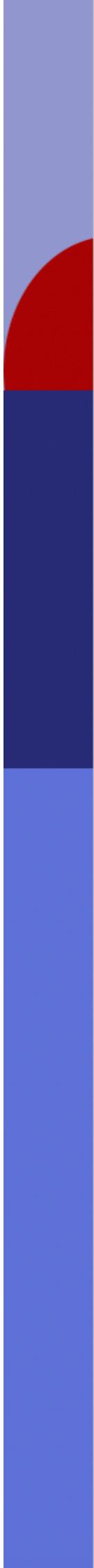
Il n'y a pas de contrôle continu dans cette matière.

L'examen est regroupé avec celui de droit international privé et de droit patrimonial de la famille. Cela peut soit être un cas pratique ou un QCM.

L'examen est *openbook*.

CONSEILS DE L'AED

Nous vous conseillons de bien suivre le cours du professeur. En effet, l'examen ne se base que sur ce qui est dit en cours.



S'agissant de la prise de notes des cours ex-cathedra, il est conseillé de prendre les slides mises à disposition et de les compléter avec ce qui est dit par la professeure. Pour les exercices, il suffit simplement de noter ce qui est dit, pour ensuite compléter vos notes de cours avec les corrigés d'exercices.

Il est nécessaire de bien comprendre les notions abordées lors du cours et des séances de travail afin de ne pas tomber dans d'éventuels pièges lors de la résolution du QCM ou du cas pratique de l'examen. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser aux assistant·e·s et à consulter des livres à la bibliothèque.

Pour une préparation aussi optimale que possible à l'examen, n'hésitez pas à refaire les exercices et à bien relire la théorie tout en vous intéressant aux articles mentionnés par le professeur.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE PROCÉDURE CIVILE ET PÉNALE

COURS

Le cours de procédure est dispensé au semestre d'automne à raison de trois heures par semaine par les professeurs Marchand (pour la partie civile) et Jeanneret (pour la partie pénale).

Il est regroupé avec le cours d'exécution forcée.

L'enseignement est constitué de cours, en alternance avec des séances de travail.

Le programme s'articule autour de thèmes communs aux deux types de procédures afin de pouvoir faire ressortir le parallèle entre celles-ci, prendre conscience des convergences et divergences dans la mise en œuvre des principes de procédure civile et de procédure pénale.

Les outils de travail principaux pour ce cours sont le CPC et le CPP. Le restant de la documentation est en principe disponible sur Moodle (cas pratiques, recueils de textes, extraits d'ouvrage, bibliographie sélective, jurisprudences, etc).

EXAMEN

L'examen de procédure dure une heure. Il est composé de deux parties : une partie civile et une partie pénale. En principe, on considère qu'il faut consacrer autant de temps à l'une et l'autre partie.

CONSEILS DE L'AED

L'examen de procédure est réputé comme l'un des plus difficiles du bachelor. Il implique en effet une importante technicité : il faut savoir se repérer facilement dans le CPC et le CPP, savoir faire des parallèles entre les deux types de procédure, savoir appliquer les grands principes procéduraux et ne surtout pas se mélanger les pinceaux.

Mais pas de panique ! Ce n'est pas non plus un examen insurmontable. En travaillant régulièrement, de manière assidue et avec les bonnes méthodes, il n'y a pas de raison que vous ne vous en sortiez pas avec une très bonne note.

Tout d'abord, il est primordial de prendre des notes les plus complètes possible lors des cours théoriques. Dans ce cours, chaque détail compte. Les exemples sont d'ailleurs très utiles pour bien illustrer les explications données.

Soyez également bien attentif lors des séances pratiques et posez toutes les questions qui peuvent vous aider pour votre bonne compréhension du cours. Les énoncés des cas étant généralement longs, il est important d'en tout cas bien les lire à l'avance pour pouvoir suivre convenablement la séance de correction.

En plus d'annoter vos codes, le mieux que vous puissiez faire pour cette matière est de vous entraîner encore et encore. Pour cela, les anciens examens disponibles sur le site de l'AED sont extrêmement pratiques. Ils vous permettront de bien appréhender votre examen.

Il peut être utile de vous constituer vous-mêmes quelques schémas pour vous aider à visualiser et nuancer certaines notions de procédure. Certains choisissent aussi de procéder par canevas pour les questions revenant le plus fréquemment, par exemple en ce qui concerne les parties d'une procédure et leurs droits / obligations.

DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

COURS

Le cours de droit de la sécurité sociale est enseigné pendant le semestre de printemps, il est conseillé de le suivre en troisième année. Ce cours est enseigné par la professeure Dupont et est dispensé à raison de deux heures par semaine. Les cours sont également diffusés en streaming et enregistrés sur Mediaserver.

Il est regroupé avec le cours de droit du travail.

Des cas pratiques sont mis à votre disposition sur Moodle. Il est à la charge des étudiants de les résoudre sur le forum de la plateforme. La professeure complète ces résolutions directement sur le forum, mais ne corrige rien de vive voix durant le cours.

L'objectif de ce cours est de comprendre le système de sécurité sociale suisse, avec une présentation de différentes assurances sociales, comme l'AVS et l'AI.

Pour cet enseignement, il sera nécessaire de vous munir de différentes lois, règlements et ordonnances qui seront indiqués dans une liste par la professeur. Ces textes peuvent être imprimés sur le site Internet de la Chancellerie fédérale.

EXAMEN

L'examen est *openbook*.

L'examen est un écrit d'une heure, constituée d'un QCM et d'un cas.

Le QCM peut porter sur des questions purement théoriques, ou sur un mini cas pratique, et il est important de justifier sa réponse avec une base légale.

Le cas aborde une ou plusieurs assurances étudiées en cours. Pour rédiger votre réponse, il faut en principe suivre une méthodologie précise. Il s'agit notamment d'identifier l'éventualité assurée ainsi que les régimes d'assurance susceptibles d'intervenir, de vérifier le champ d'application personnel et matériel, et déterminer les prestations auxquelles la personne assurée a droit.

CONSEILS DE L'AED

L'AED vous conseille de vous constituer un canevas dans lequel se trouvent les différentes assurances étudiées, suivies notamment de la base légale, des champs d'application et des prestations offertes.

Les cas pratiques proposés pendant le semestre sont le meilleur moyen de vous entraîner pour l'examen. Les remarques complémentaires de la professeure sur le forum aident également à la création de votre canevas.

Veillez à bien écrire les renvois dans vos lois (par exemple les articles définissant les différentes éventualités) – ils vous permettront de gagner un temps précieux à l'examen.

Nous vous encourageons à ne pas sous-estimer la matière et de la réviser au fur et à mesure. En effet, la compréhension du raisonnement et l'apprentissage par cœur de certaines notions prend du temps.

L'examen de sécurité sociale est très long par rapport au temps accordé aux étudiants. Pour pouvoir le terminer, il est important d'avoir une connaissance détaillée du cours, de la loi, ainsi que de la méthodologie pour ne pas perdre de temps.

DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

COURS

Le cours de droit de l'Union européenne est dispensé au semestre d'automne à raison de deux heures par semaine. Il n'est pas enregistré – il est donc impératif d'y assister en présentiel.

Il est regroupé avec le cours de droit international public.

À la suite du cours, la professeure dépose des diapositives sur la page Moodle du cours afin d'aider les étudiant·e·s dans le suivi de la matière.

Les étudiant·e·s sont invité·e·s à se procurer le recueil KADDOUS/PICOD comprenant plusieurs textes légaux importants.

En outre, les étudiant·e·s doivent se doter du recueil de jurisprudence disponible à la centrale.

EXAMEN

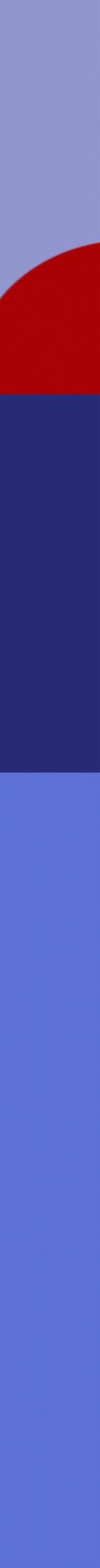
L'examen dure une heure et peut être un QCM ou être composé de plusieurs cas pratiques. Il porte sur toute la matière vue en cours, ainsi que sur les arrêts de jurisprudence donnés par la professeure.

La documentation n'est pas libre : vous avez uniquement droit à votre recueil de lois et à votre photocopié de jurisprudence. Ces deux supports peuvent être raisonnablement annotés.

CONSEILS DE L'AED

L'examen n'est pas réputé comme particulièrement difficile lorsque la matière est maîtrisée.

Quelques séances de travail sont organisées au cours du semestre. Nous vous conseillons d'y aller, car certains sujets y sont précisés et complétés.



Prenez soin de bien lire les arrêts avant ou après les cours qui les traitent afin de vous assurer que vous les compreniez. Nous vous suggérons de créer un code couleur, car il vous permettra de vous repérer rapidement lors de l'examen, sans annotation à proprement parler. Par exemple, vous pouvez décider que le surlignage jaune correspond aux faits, le vert aux bases légales applicables, etc.

DROIT DU TRAVAIL

COURS

Le cours de droit du travail est dispensé au semestre du printemps et il est recommandé de le suivre en troisième année.

Il est regroupé avec le cours de droit de la sécurité sociale.

Le cours est composé d'une période de cours théorique et d'une période de résolution de cas pratiques.

L'objectif du cours est de comprendre les différents pans des contrats du droit du travail et les mécanismes relatifs à la relation entre l'employeur et l'employé, tels que le licenciement abusif, le paiement du salaire, les heures supplémentaires, etc.

Pour cet enseignement, un seul livre est nécessaire pour l'apprentissage de la matière. Il donne des précisions sur ce qui est dit en cours, donc il est nécessaire de le lire chaque semaine.

Certaines lois doivent être imprimées en plus du CO.

EXAMEN

L'examen est *open book*, tous les documents sont autorisés.

L'examen est un écrit d'une heure composé d'une partie QCM (sans points négatifs) et d'une résolution de cas pratiques.

CONSEILS DE L'AED

Puisque tous les documents sont autorisés, il est recommandé d'annoter le livre et de renvoyer les articles de loi aux passages pertinents du livre. Cette documentation bien annotée pourrait vous être salvatrice en cas de doute lors de l'examen !

Pour la partie rédactionnelle de l'examen, il est nécessaire de suivre une méthodologie précise qui est enseignée en classe. Nous vous conseillons donc d'élaborer un canevas

pour chaque thème qui décrit les différentes étapes du raisonnement. Étant donné la bonne qualité et la clarté des slides de la professeure, nous vous conseillons de les prendre comme base de canevas et de les compléter avec vos notes personnelles et vos précisions ou renvois tirés du livre.

Les séances de travail permettent de mettre en pratique les notions théoriques en cours, et souvent, les énoncés présentés en classe sont retranscrits dans les énoncés de l'examen. Il est donc important de préparer chaque semaine les exercices en amont des séances de travail afin d'être prêt pour l'examen.

Participer aux séances de travail vous permettra également d'annoter vos lois et de les connaître par cœur. Ainsi, la navigation entre les dispositions sera plus efficace durant l'examen et vous pourrez résoudre les cas plus facilement.

Lors de la résolution d'un cas pratique à l'examen, veillez à bien chiffrer les prétentions du travailleur à la fin de votre raisonnement. N'oubliez pas votre calculette !

DROIT FISCAL

COURS

Le cours de droit fiscal est dispensé au semestre d'automne et il est recommandé de le suivre en troisième année.

Il est regroupé avec le cours de droit des sociétés.

Il est dispensé à raison de deux heures par semaine. Il s'agit d'un cours ex-cathedra, durant lequel des cas pratiques sont résolus occasionnellement.

Durant ce cours, vous analyserez tous les types d'impôts présents au niveau fédéral et certains impôts cantonaux, ainsi que leurs méthodes de calcul et leur application dans la pratique.

Pour cet enseignement, il est très important de noter toutes les informations données en cours étant donné que les diapositives sont très synthétiques et ne reprennent que la théorie de façon générale.

Les informations données en amphithéâtre sont complétées par deux photocopies. La lecture de ceux-ci est importante – même impérative – afin de pouvoir comprendre la matière. Le livre du professeur Oberson est aussi une bonne aide en cas de doute ou lacunes, bien que non essentiel en tant que tel à la réussite de l'examen.

Le recueil de lois disponible à la Centrale est un élément clé pour suivre le cours. Il contient toutes les lois nécessaires à l'apprentissage de la matière et à la résolution des cas pratiques.

EXAMEN

L'examen dure une heure et est *openbook*. Nous vous conseillons de prendre le livre du professeur si possible, car il pourrait s'avérer utile pour une question de QCM en cas de doute. Il est toutefois possible de bien réussir sans, donc ne vous inquiétez pas si vous n'avez pas pu vous le procurer à la bibliothèque.

L'examen se compose soit d'un QCM (à points positifs), soit de cas pratiques, soit de questions théoriques, soit encore d'une combinaison de ses variantes.

CONSEILS DE L'AED

Les lois étant intrinsèquement liées, il est recommandé d'indiquer des renvois dans chaque loi afin de faciliter la navigation entre les dispositions et lois. Typiquement, certaines dispositions de la LIFD doivent être accompagnées de renvois vers la LIPP. Les lois sont en effet très conséquentes, donc la recherche d'information s'avérerait périlleuse sans indications de ce type. La clé pour réussir le cours de droit fiscal suisse est de connaître les textes légaux et de savoir naviguer entre eux.

Nous vous recommandons également de faire un canevas pour chaque type d'impôt étudié en cours avec les bases légales et les caractéristiques types de ces impôts et les conséquences y afférentes.

Les cas étudiés permettent de comprendre les impôts dans leurs généralités, c'est pourquoi nous vous recommandons de lire les dispositions sur chaque impôt et de compléter celles-ci avec des commentaires théoriques issues du cours.

ÉCONOMIE ET DROIT

COURS

Le cours d'économie et droit est un cours dispensé pendant le semestre d'automne, à raison de deux heures par semaine.

Des slides sont mises à disposition avant le cours, sur lesquelles le professeur Ferroluzzi se base, et qui contiennent généralement les points essentiels à la compréhension du cours. Les thèmes principaux abordés sont l'offre et la demande, l'élasticité, les coûts de production ainsi que le fonctionnement des marchés.

Le cours n'aborde les différents thèmes que dans les grandes lignes, dans la mesure où la matière est vaste et le temps qui y est consacré restreint. Il ne sera donc pas attendu de vous que vous deveniez économiste ou mathématicien en l'espace d'un semestre !

Les slides du cours (surtout les schémas qu'elles contiennent) ainsi que ce qui en cours est dit en cours sont en principe suffisants. Toutefois, pour les étudiants qui le souhaiteraient, il existe le livre « Principe de l'économie » de Gregory N. Mankiw/Mark P. Taylor, qui reprend les points principaux du cours et qui permet de les approfondir.

EXAMEN

Il n'y a pas de contrôle continu de prévu.

L'examen a lieu en janvier et le rattrapage en juin : il n'y a donc pas de possibilité de le faire en août. L'examen prend uniquement la forme d'un QCM et dure deux heures. Tout matériel est autorisé, ce qui comprend vos notes personnelles, les anciens examens, l'aide-mémoire fourni sur Moodle avec les principales formules vues en cours, la calculatrice. N'hésitez pas à détailler et compléter les formules vues en cours pour une meilleure compréhension.

Le cours est accessible pour tout un chacun, même si vous n'avez jamais étudié l'économie auparavant.

CONSEILS DE L'AED

S'il y a bien un cours où il faut étudier régulièrement, c'est celui d'économie. En effet, le Professeur reprend toujours les mêmes notions/formules étudiées au cours du semestre, ce qui fait qu'en cas de lacunes, vous aurez de la peine à suivre la suite du cours. Faites bien les exercices mis à disposition sur Moodle pour vous assurer d'avoir correctement compris la matière après chaque cours. Ne vous laissez pas dépasser par les formules mathématiques qui vous paraissent alambiquées et soyez certains de les avoir appréhendées au fur et à mesure.

Sachez que, mises à part les rares formules qui seront étudiées en cours, il n'est pas nécessaire d'apprendre la matière par cœur – ce serait même contre-productif. En effet, il est essentiel que vous compreniez la logique qui se cache derrière chaque principe étudié, ce qui n'est pas forcément donné lorsque vous apprenez par cœur. Assurez-vous de bien comprendre le fonctionnement des schémas qui vous seront régulièrement donnés. Si possible, réalisez les graphiques en même temps que le professeur sur papier plutôt que sur ordinateur.

Pour vous préparer pour l'examen, n'hésitez pas à vous entraîner avec les nombreux anciens examens mis à disposition sur Moodle ! Les questions de l'examen seront très similaires.

Dans la mesure où cet examen est open book, l'AED vous conseille de faire des petites fiches de révisions par thèmes afin de faciliter la compréhension et la réflexion. De la même manière qu'il est possible de faire ces fiches de révisions avec les anciens examens, par exemple, en reprenant les affirmations par thèmes pour vous constituer de solides connaissances. De ce fait, vous pourrez appréhender vos difficultés et vos facilités.

RHÉTORIQUE

COURS

Le cours de rhétorique est un cours annuel. Au semestre d'automne, il a deux volets : un cours théorique et un cours pratique. Au semestre de printemps, seul le cours pratique subsiste. La partie théorique est enseignée par le professeur Marchand, et les séances de travail en petits groupes sont dispensées une semaine sur deux par le professeur Witzig.

Le cours théorique s'appuie sur des slides déposées avant chaque cours sur Moodle par le professeur Marchand. Vous devez également vous équiper du polycopié du cours.

Quant aux séances de travail, leur forme varie à chaque séance. Il y a régulièrement des choses à préparer d'un cours à l'autre. Le professeur Witzig peut effectivement vous demander de préparer l'interprétation orale de textes, la rédaction de discours, des travaux argumentatifs, et autres. Il convient évidemment de vous y prendre suffisamment à l'avance pour assurer la qualité de vos travaux et pouvoir vous entraîner à l'oral avant votre séance de travail, lors de laquelle il vous sera souvent demandé de présenter ce que vous avez préparé, sans ou avec peu de notes.

Ce cours, aussi bien la partie théorique que la partie pratique, est généralement apprécié des étudiants, même s'il peut aussi être redouté par les plus réservés.

Dans ce cours, il n'y a pas de dispositions légales à étudier, de conditions à retenir, de jurisprudences ou de doctrines à explorer. Vous parcourez les grands discours qui ont marqué l'histoire, vous développez des stratégies argumentatives, vous analysez des figures de style, vous apprenez quels sont les principes de la rédaction d'un bon discours. En plus d'être extrêmement intéressant et enrichissant, ce cours vous permet de vous entraîner tant à la rédaction qu'à l'expression orale, ce que, malheureusement, peu de cours à la faculté permettent.

Il est certain que pour les étudiants ayant quelques difficultés à s'exprimer en public, ce cours représente un réel challenge. Les groupes sont généralement composés d'une quinzaine de personnes, quinze étudiants, chacun avec ses facilités et ses appréhensions. Rappelez-vous que personne n'est là pour juger et que la bienveillance est ce qui permettra la progression de chacun.

Une chose qui devrait être plus souvent rappelée : vous ne serez pas ridicule parce que vous essaieriez. Vous ne risquez que d'apprendre et de vous améliorer. Poser sa voix, apprendre à se mouvoir, regarder son auditeur, jouer avec les expressions ne sont pas choses faciles. Il est souvent compliqué de passer outre le regard que les autres peuvent avoir, mais rappelez-vous que si vous essayez c'est pour vous, pas pour les autres, et donc autant y aller à fond.

EXAMEN

L'examen de rhétorique consiste en un oral de 15 minutes et se compose de deux parties : une partie consacrée à la présentation d'un discours préparé par l'étudiant, et une partie questions-réponses en relation avec la partie théorique du cours.

Le discours doit durer 10 minutes au maximum et doit inclure les différentes parties du discours qui ont été étudiées durant l'année (exorde, narration, proposition, division, argumentation, péroraison). Le sujet de votre discours vous aura été donné suffisamment à l'avance par le professeur Witzig pour que vous ayez le temps de le préparer et de vous entraîner avant votre oral. En principe, vous devrez défendre ou accuser une personne ou un personnage connu (de roman, de théâtre, de film, etc.).

La partie questions-réponses repose sur une liste de questions qui vous aura également été fournie à l'avance. Il n'y a donc pas de surprise : vous connaissez à l'avance les questions qui pourront vous être posées. En principe 2 questions sont posées, parfois il arrive qu'il y en ait 3. N'excluez toutefois pas la possibilité qu'on vous pose une question en relation avec votre discours qui sorte légèrement de la liste. Par exemple, les professeurs pourraient vous demander de citer un exemple de discours pour une question où ce n'était pas nécessaire.

CONSEILS DE L'AED

Pour la rédaction du discours, nous vous conseillons de vous pencher dessus dès réception de votre sujet et position. Dans l'hypothèse où vous tombez sur une personne ou un personnage que vous ne connaissez pas, il vous faudra lire et étudier les ouvrages en relation, apprendre tout ce que vous pouvez sur votre sujet. Si vous ne connaissez pas son histoire et ce qui en fait un personnage complexe, vous ne pourrez développer la proposition et trouver des arguments.

Une fois que vous aurez une bonne connaissance de votre personnage, il faudra trouver des idées pour votre rédaction. Plusieurs méthodes sont possibles, mais il est intéressant de prendre une feuille et de noter d'un côté tout ce que vous pouvez lui

reprocher et avec quels contre-arguments il est possible de le défendre. Avoir une vue d'ensemble, aussi bien avec des points d'accusation que de défense, vous aidera à organiser votre pensée.

Il faut que vous trouviez une problématique, le pourquoi du comment votre sujet est un personnage complexe. Suite à ça, vous développerez une proposition qui va soit dans le sens de son accusation, soit dans le sens de sa défense, et il vous faudra trouver 2 à 4 arguments pour donner force à votre position.

Un point important que souvent les étudiants oublient : la cohérence. Vous pourrez peut-être avoir 30 arguments à l'encontre ou en faveur de votre personnage, mais si vous partez dans tous les sens votre discours ne sera pas considéré comme bon. Il faut pouvoir vous suivre, et qu'il y ait une logique entre les différents points présentés. Privilégiez la simplicité et la clarté à la complexité. Ayez vraiment en tête une problématique, la proposition, et vos arguments doivent répondre à la problématique et confirmer la proposition.

L'argumentation est forcément très importante, mais un bon exorde et une bonne péroraison vous permettront à la fois de capter l'attention de votre examinateur dès les premières secondes et de lui laisser un agréable souvenir de votre discours. N'hésitez donc pas à passer du temps sur ces parties.

Enrichissez votre discours de figures de style, d'images, donnez-lui de la couleur, des reliefs, variez les rythmes, les intonations, posez des silences. Votre discours doit être riche, recherché, élégant. Veillez quand même à ne pas tomber dans le "trop" : trop complexe, trop imagé, ... C'est une question de mesure. Pour voir si votre discours est équilibré, il est primordial de le répéter à l'oral de nombreuses fois et d'apporter toutes les corrections nécessaires et les remarques faites par le professeur Witzig. Vous vous rendrez compte de ce qui est naturel, ce qui ne l'est pas, quelles sont les phrases trop compliquées, trop longues, ce qui se lie bien ou pas.

Lors de l'examen, vous n'aurez pas le droit à une copie de votre discours rédigé. Vous ne pourrez avoir avec vous qu'une petite feuille A5. Sur celle-ci, nous vous conseillons d'écrire la structure de votre discours, soit les titres et sous-titres de vos arguments pour ne rien oublier et ne pas vous mélanger les pinceaux. Pour le surplus, il faudra bien vous exercer à l'avance afin d'être à l'aise avec votre discours. Il n'est pas nécessaire de l'apprendre par cœur (une récitation machinale de celui-ci n'est guère naturelle), mais essayez de bien mémoriser les figures de styles prévues à l'avance.



Pour la partie questions-réponses il vous faudra préparer l'ensemble de vos réponses à l'avance et les apprendre. Certaines questions portent sur des définitions, vous pourrez donc facilement trouver la réponse dans le lexique du polycopié. La plupart des réponses aux questions se trouvent dans la partie théorique du premier semestre, donc n'oubliez pas les exemples qui vous ont été donnés en cours. Certaines questions sont directement en lien avec votre discours, vous devrez donc bien le maîtriser et être en capacité d'expliquer les différentes parties, expliquer vos choix de rédaction, etc.

EXÉCUTION FORCÉE

COURS

Le cours d'exécution forcée est dispensé par le professeur Jeandin au semestre de printemps à raison de deux heures par semaine. Il inclut des explications théoriques ainsi que des cas pratiques.

Il est regroupé avec le cours d'éléments fondamentaux de procédure civile et pénale.

Seule la partie théorique est enregistrée sur Mediaserver. Nous vous conseillons donc de venir suivre l'enseignement en présentiel afin de ne rater aucune information. De plus, le professeur anime son cours de manière très interactive et répond volontiers aux questions des étudiants pendant et après la classe.

En général, le professeur fournit le plan du cours chaque semaine afin que les étudiant·e·s puissent suivre l'avancée de ce dernier. Un polycopié est disponible à la Centrale. Comme outil de travail principal pour ce cours : la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite du 11 avril 1889 (LP), disponible en librairie.

EXAMEN

L'examen dure une heure et se compose en général de deux parties : une partie QCM (avec une dizaine de questions semblables à des « mini cas pratiques » et sans points négatifs) et une partie comprenant un cas pratique dont découle plusieurs questions. Il est en principe *open book*.

CONSEILS DE L'AED

L'examen d'exécution forcée est souvent l'un des plus redoutés du bachelor. Il implique des connaissances techniques et une bonne compréhension de la procédure.

Afin de réussir l'examen, il est essentiel que vous vous appropriiez bien le cours et ses subtilités, et surtout que vous vous entraîniez. Le cours du professeur Jeandin est précis, mais il est indispensable de le coupler aux lectures du polycopié afin de s'assurer de votre bonne compréhension de la matière.

Vous devez annoter votre LP afin de bien maîtriser votre loi, mettre en évidence les spécificités/exceptions, et retrouver les informations rapidement. Vous vous en remercirez pendant l'examen car celui-ci passe très vite.

Pour ce QCM comme pour tout autre, faites attention à ce qui vous est demandé pour ne pas tomber dans les pièges. Les énoncés peuvent être relativement longs, certains peuvent porter à confusion, donc évitez de vous précipiter afin d'éviter les erreurs.

Pour vous entraîner, nous invitons à refaire et refaire les cas pratiques vus en cours. Veillez à maîtriser les spécificités des délais qui portent souvent préjudice aux étudiant-e-s. Pour vous aider, n'hésitez pas à imprimer un petit calendrier sur lequel vous pouvez mettre en évidence les fêtes etc. et facilement compter les jours.

Il peut aussi être intéressant de se faire quelques schémas qui regroupent les étapes de la procédure ainsi que les bases légales de celles-ci. Cette aide visuelle condensée vous aidera à comprendre la matière et à vous y retrouver plus rapidement. Plusieurs schémas sont disponibles dans des livres de doctrines à la bibliothèque – ils peuvent vous servir de base afin de vous constituer les vôtres.

Un des meilleurs moyens de vous entraîner reste de vous mettre en situation, donc n'oubliez pas que des anciens examens sont disponibles sur le site de l'AED.

EXERCICES PRÉPARATOIRES À LA RÉDACTION JURIDIQUE

COURS ET EXAMEN

Ce cours est dispensé annuellement et en petits groupes. Il a lieu toutes les deux semaines.

La note finale relative à l'enseignement est une moyenne de deux travaux : la rédaction d'un avis de droit (au semestre d'automne), et celle d'un courrier destiné à un client (au semestre de printemps).

Ces rédactions se font petit à petit. En effet, lors de chaque séance, votre chargé-e de cours vous donnera un bout de rédaction à effectuer. Vous aurez la possibilité de vous faire relire chaque partie, à condition de l'envoyer à corriger assez en avance. Nous vous conseillons fortement de le faire, car cela vous assure un suivi personnalisé de votre travail et vous force à avancer régulièrement dans la rédaction – ce qui vous évitera un gros stress juste avant la reddition finale. Cela vous permettra aussi de poser toutes vos questions au fur et à mesure, ce qui ne fera qu'améliorer votre version définitive.

Toutefois, votre chargé-e de cours présentera de toute manière un plan de rédaction lors de chaque séance pour la partie qui était à préparer.

Les travaux peuvent être de droit civil, de droit pénal, de droit des obligations, ou encore un mélange de plusieurs branches du droit.

Cet enseignement vous apportera des connaissances solides pour avoir un raisonnement juridique et approfondira votre capacité de réflexion sur un cas pratique spécifique.

La lecture du « Guide pour la rédaction des travaux préparatoires à la rédaction juridique » est absolument indispensable.

Concernant le contenu de votre travail de rédaction, pour l'avis de droit comme pour les courriers juridiques, vous aurez accès à toutes les sources envisageables, de la bibliothèque aux différents sites Internet, en passant par Swisslex – un outil essentiel. Cependant, votre nombre de recherches sur Swisslex est limité (il est possible de vérifier

les crédits qu'il vous reste sur le site). Utilisez donc la plateforme avec attention : téléchargez les documents au lieu de les consulter à de multiples reprises, ouvrez-les uniquement s'ils vous ont l'air pertinents et privilégiez les sites gratuits pour lire les jurisprudences. Par ailleurs, cet outil vous permettra de mieux appréhender la matière « Recherche juridique informatisée ». Mais il faut faire attention, lorsque vous effectuez vos recherches avant la reddition de votre travail du semestre d'automne, essayez de garder un maximum de crédits pour RJI - vous risquez d'être coincé durant l'examen s'il ne vous en reste plus aucun !

CONSEILS DE L'AED

Même si le travail final n'est pas très long, sa préparation est chronophage. Avec toutes les recherches doctrinales et jurisprudentielles qu'il nécessite, assurez-vous de vous y atteler rapidement.

La bibliographie est une partie importante des deux travaux et représente un nombre non négligeable de points. Assurez-vous donc de bien suivre à la lettre les directives relatives, disponibles dans le guide de rédaction. Ce dernier est également primordial pour toute la mise en forme de vos travaux. Nous vous conseillons de prévoir suffisamment de temps pour procéder à plusieurs relectures attentives.

Il est important de comprendre que, même si la structure reste la même, les chargé·e·s de cours n'attendent pas tous la même chose de leurs étudiant·e·s. Quand vous avez des doutes sur un point, posez vos questions au vôtre ou à vos camarades de classe. Il ne faut pas se fier à tout ce qui est dit dans les couloirs !

PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT I

COURS

Ce cours est enseigné sur un semestre et est composé de deux parties : une partie théorique pendant 9 semaines, et une partie plus pratique pendant les 4 semaines restantes.

Il est regroupé avec le cours de philosophie et sociologie du droit II.

Le professeur Keller est en charge de la partie théorique du cours. Tu y apprendras les différents mouvements de philosophie du droit ayant existé dans l'histoire. Des textes sont à lire chaque semaine pour illustrer les théories développées par le professeur.

Pour la partie pratique du cours, plusieurs séminaires sont à choix. De l'avortement à la peine de mort, et de la protection de l'environnement aux droits des peuples autochtones, les sujets sont très variés. Il s'agit d'en choisir un, dans la limite des places disponibles.

EXAMEN

L'examen dure deux heures et est regroupé avec l'examen de philosophie et sociologie du droit II. L'examen est écrit et il y a d'abord une première question qui porte sur une restitution de connaissances et une deuxième question où il faut argumenter. Les questions peuvent aussi bien porter sur le cours que sur le séminaire.

Si l'examen porte sur le cours, l'examen n'est pas *open book*. Tu as le droit à tes textes, très raisonnablement annotés, mais non pas à tes notes de cours,

Si l'examen porte sur le séminaire, cela dépend. Certains chargé·e-s de cours acceptent toute documentation, tandis que certain·e-s n'acceptent rien.

Habituellement, dans le cadre du séminaire, il y a un exposé à faire.

CONSEILS DE L'AED

Comme le séminaire dure quand même 8h en tout, nous vous conseillons de vous dépêcher lors des inscriptions et de vous inscrire à un cours qui vous intéresse vraiment. Vous serez alors plus impliqué-e dans la matière – ce qui est positif, car beaucoup de professeurs prévoient une note de participation.

De plus, choisissez un séminaire qui marche avec votre emploi du temps, car rien n'est enregistré (contrairement au cours exemple cathedra).

Il y a autant de chances que l'examen porte sur le séminaire que sur le cours.

Enfin, comme l'examen (sur la partie théorique) se passe pratiquement sans matériel, il est important de commencer ses révisions suffisamment tôt. Vous devez connaître les théories philosophiques analysées en classe, les exemples donnés et les idées principales des différents philosophes étudiés. Il est également important de pouvoir faire des comparaisons et des parallèles entre les théories.

PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT II

COURS

Le cours de philosophie et sociologie du droit II est dispensé au semestre de printemps à raison de 2h par semaine par le professeur Keller.

Il est regroupé avec le cours de philosophie et sociologie du droit I.

Le professeur met à disposition sur Moodle les textes à lire.

EXAMEN

L'examen de philosophie et sociologie du droit II dure deux heures et est regroupé avec l'examen de philosophie et sociologie du droit I. L'examen est écrit et il y a d'abord une première question qui porte sur une restitution de connaissances et une deuxième question où il faut argumenter. Les questions peuvent aussi bien porter sur le cours que sur le séminaire.

Il s'agit d'un examen de restitution de connaissances et de raisonnement. Il faut en effet pouvoir appliquer les différents principes philosophiques étudiés pour répondre à une question, qui est en réalité souvent une sorte de petit cas pratique fictif.

Les questions posées sont rarement des questions auxquelles il est possible de répondre par oui ou par non. Le professeur ne s'attend pas à une réponse figée – il cherche simplement à ce que vous fournissiez une argumentation solide à votre opinion.

La forme a une importance dans cet examen. Le professeur aime les phrases simples et courtes. Il convient de former des arguments clairs et percutants.

Exemple de questions posées : Vous êtes le conseiller juridique d'un gouvernement qui doit prendre la décision de déconfiner. Que lui conseillez-vous et sur la base de quels arguments moraux ?

CONSEILS DE L'AED

Le cours de philosophie et sociologie du droit Il est un cours particulièrement intéressant qui diffère des cours dont nous avons l'habitude. Il ne s'agit en effet pas d'un cours de droit positif avec de nombreux textes de loi, de la doctrine et de la jurisprudence. Toutefois, la méthode pour l'examen se calque un peu avec la méthode du syllogisme que nous pratiquons tous les jours en tant que juristes. En effet, lors du cours, vous allez explorer les grands courants philosophiques, les différentes visions et les principes qui en découlent, et l'examen demande d'être en mesure d'appliquer ces principes à des cas concrets.

Pour réussir l'examen, soyez bien attentif lors des cours et apprenez rapidement à nuancer les différents courants. Faire des tableaux peut être utile pour comparer les pensées des auteurs étudiés. Être en mesure de se construire une opinion et avoir un esprit critique est aussi essentiel afin de réussir l'examen. Il est effectivement souvent demandé de fournir un avis personnel quant à une situation.

Vous êtes tout à fait libre de décider de vous rapprocher de la pensée de certains auteurs et vous éloigner de celle d'autres, ou encore adopter une approche tout à fait différente. Le professeur s'attend à ce que vous mettiez en évidence dans l'examen que vous avez lu et compris les textes analysés en classe. Si vous pouvez vous servir de certains passages pour appuyer vos propos, ça va être bénéfique (dans la mesure où ces passages sont utilisés de façon appropriée).

Veillez à être structuré dans votre rédaction ! Une belle argumentation se doit d'être bien construite afin que le professeur puisse suivre votre cheminement et apprécier votre travail. À la fin de l'examen, prévoyez quelques minutes pour vous relire. Un texte plein de fautes d'orthographe risquerait de décrédibiliser vos arguments et vous faire perdre des points.

RECHERCHE JURIDIQUE INFORMATISÉE

COURS

Recherche juridique informatisée est un cours qui vous apprendra à trouver efficacement différents documents : des jurisprudences cantonales, fédérales et européennes, des travaux préparatoires, des débats, des messages du Conseil fédéral, des procès-verbaux et autres.

Le cours de recherche juridique informatisée, dispensé durant le premier semestre de 2ème année, repose sur deux piliers. Premièrement, les cours théoriques, dispensés par le professeur (ou un-e intervenant-e externe) à raison de trois ou quatre cours de deux heures répartis le long du semestre. Deuxièmement, le travail personnel des étudiant·e·s basé sur les documents qui leur sont mis à disposition.

Comme vous l'aurez compris, l'apprentissage de la matière se fait de manière très autonome. Il nécessite du temps et beaucoup d'entraînement.

L'apprentissage repose sur trois bases.

Tout d'abord, des photocopiés sont mis à disposition par le professeur Mangilli : un pratique et un théorique. Même si le photocopié théorique vous aide à mettre en contexte vos recherches, le photocopié pratique est le plus important des deux. Il aide à comprendre comment trouver les différentes informations sur internet et vous servira d'aide-mémoire au cours de l'année.

Ensuite, pour chaque thème hebdomadaire, des exercices sont mis à disposition sur Moodle. Il est capital de tous les faire. En effet, le cours de RJI se base sur une méthode d'apprentissage par la pratique. Ainsi, pour optimiser votre temps et travailler efficacement, nous vous conseillons de prioriser ce support d'enseignement par rapport aux autres en faisant et refaisant les exercices.

Finalement, un forum de questions se trouve sur la plateforme Moodle. Nous vous suggérons d'y poser toutes vos questions au fil des semaines et de ne laisser subsister aucune interrogation pour l'examen.

EXAMEN

L'examen dure une heure et s'effectue sur un ordinateur en salle informatique. Il se compose d'une dizaine de questions QCM, semblables aux exercices disponibles sur Moodle. Il y a des points négatifs donc en cas de doute, mieux vaut ne pas répondre !

La documentation est libre. Il est aussi possible d'amener sa propre clé USB avec des liens permettant d'effectuer des recherches plus rapidement.

CONSEILS DE L'AED

Comme dit précédemment, il n'y a pas de secret pour réussir ce cours : il faut pratiquer, pratiquer et pratiquer. Entraîne-toi chaque semaine avec les exercices mis en ligne par le professeur et, en te préparant pour l'examen, refais-les tous en plus des examens des autres années disponibles sur Moodle.

Nous vous conseillons aussi d'écrire sur un papier la marche à suivre des recherches avec lesquelles vous avez du mal. Ainsi, vous pourrez tout simplement la suivre "sans réfléchir" et gagner du temps. Par exemple, vous pouvez faire une fiche "jurisprudence neuchâteloise" ou une autre "interpellation au parlement", qui décrit chaque bouton à presser et chaque mot à écrire dans les barres de recherche. De par ce procédé, vous constituez en quelque sorte un petit canevas.

Pour vous épargner une bonne dose de stress lors de l'examen, amenez une feuille contenant tous vos identifiants et mots de passe des différents logiciels à utiliser (Switch edu-ID, Swisslex,...).

DROIT PÉNAL SPÉCIAL I : INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE

COURS

Le cours de droit pénal spécial est donné à raison de deux heures par semaine. Il a pour prétention d'analyser les infractions contre le patrimoine.

Il y a un bref point théorique au début de l'heure, mais le cours se compose principalement de résolutions de cas pratiques. La majorité de la théorie s'acquiert *via* des DB à lire chaque semaine.

Aucun livre n'est nécessaire pour le cours.

La professeure met à disposition chaque semaine des DB à lire et des cas pratiques à résoudre. Les DB peuvent être apportés à l'examen et librement annotés.

EXAMEN

L'examen dure une heure, il s'agit d'un cas pratique avec plusieurs complexes de faits à présenter. Il est *open book*, les documents du cours et les notes personnelles sont autorisés.

CONSEILS DE L'AED

Nous vous recommandons de rédiger un canevas qui regroupe les conditions et les notions importantes de chaque infraction. Les slides fournies sur Moodle vous aideront sûrement à cet exercice. Les DB ainsi que les cas pratiques vus en cours vous permettront, eux, d'étoffer la matière.

Il convient en fait de suivre la même méthode de travail applicable au cours de droit pénal général de première année, bien que la professeure Villard soit beaucoup moins stricte quant à la forme de la rédaction (aucune formule "type" n'est attendue de vous - tant que vous analysez toutes les conditions, les points vous seront accordés).

Lors de l'examen, méfiez-vous des infractions dérivées, comme par exemple l'aggravante du vol par le port de l'arme à feu.

Le temps à l'examen étant très court, il est impératif de connaître les infractions sur le bout des doigts. Pour vous y retrouver rapidement, il peut être utile de rédiger un tableau comparatif très bref des infractions. Cela vous permettra par exemple de distinguer les infractions subsidiaires, comme l'escroquerie, l'abus de confiance et la gestion déloyale.

RÉDACTION JURIDIQUE

COURS

La rédaction juridique (communément appelé « travail de bachelor ») n'est pas un cours à proprement parler puisqu'il s'agit avant tout d'un travail de recherche et de rédaction individuel.

En début d'année académique, les étudiant·e·s sont invité·e·s à choisir 3 (ou 4) matières parmi une liste de matières sujettes à rédaction juridique*, par ordre de préférence. Les matières choisies peuvent être des enseignements dispensés au semestre d'automne ou au semestre de printemps, voire des enseignements annuels. La période à laquelle l'enseignement est dispensé détermine le semestre où les étudiant·e·s doivent rédiger leur travail. Il est important de prendre le temps de s'intéresser à la liste des enseignements pouvant être choisis pour le travail de bachelor et de regarder en détails les exigences de chaque professeur pour sa matière.

* Cf. liste sur <https://www.unige.ch/droit/etudiants/baccalaureat/redactionjuridique/>

Les étudiant·e·s font leurs choix en prenant en compte plusieurs critères, souvent : l'intérêt pour une matière en particulier, le moment auquel ils veulent rédiger leur travail de bachelor, les exigences plus ou moins souples en fonction des professeurs, les potentielles listes de sujets fournies selon les enseignements, etc.

La professeure Chappuis donne généralement 2 ou 3 cours en début de semestre d'automne afin de donner toutes les explications relatives au travail de rédaction juridique, tant sur la procédure que sur le travail en lui-même.

Une fois que les enseignements sont attribués à chaque étudiant·e, les professeurs en charge donne une ou plusieurs séances afin de présenter leurs exigences quant au travail de rédaction et les sujets de recherche pouvant être choisis.

Comme document de référence : le Petit Guide de rédaction juridique (disponible sur la page Moodle). Ce guide doit vous suivre tout au long de votre rédaction afin d'éviter les erreurs.

La professeure Chappuis met également à disposition des exemples de bons et de mauvais travaux, très pratique pour discerner ce qu'il faut faire et ne pas faire.

CONSEILS DE L'AED

Comme indiqué précédemment, le travail de rédaction juridique est un travail individuel. L'étudiant-e doit se débrouiller seul une fois son sujet choisi (même si les assistants se rendent toujours disponibles pour répondre aux éventuelles questions).

Il faut comprendre que contrairement aux exercices de rédaction juridique (cours recommandé en 2e année de bachelor), le travail ne sera pas « mâché » : l'étudiante devra construire son travail par lui-même de A à Z. Ceci implique de trouver une problématique, faire des recherches, construire un plan, lire de nombreux ouvrages, textes de loi, doctrines, jurisprudences, rédiger, argumenter, insérer les références, réaliser la bibliographie, etc. C'est un travail minutieux, mais à la fois tellement intéressant si vous choisissez un sujet qui vous plaît. Prenez donc bien le temps de la réflexion avant de vous lancer.

Pour réussir votre travail de bachelor, vous devrez être complet dans le traitement de votre sujet. Un travail superficiel ne vous garantira pas une bonne note. Puisez dans un maximum de sources, prenez le temps de bien comprendre la portée des ouvrages/articles, gardez un esprit critique, comparez, nuancez, allez le plus loin que vous pouvez. Essayez d'être organisé dans vos recherches – il serait bête que vous tombiez sur un arrêt pertinent et qu'après vous n'arriviez plus à le retrouver. Faites-vous des dossiers, notez toutes les références, sauvegardez les documents, faites-en sorte de ne pas perdre d'informations précieuses.

Pour la rédaction en elle-même, visez la précision et la qualité. Votre travail doit intéresser le lecteur. Pour cela il doit être riche, bien construit, bien rédigé. Faites attention aux détails, à la syntaxe, l'orthographe (on mise sur l'élégance dans la rédaction !). Attention aussi à vos choix en termes de mise en page (le choix du style des titres, la police, les paragraphes, etc.).

Il est aussi important de garder de la cohérence dans votre travail. Uniformisez votre manière de citer vos sources. N'hésitez pas à relire encore et encore le guide de rédaction juridique pour ne pas passer à côté de détails qui pourraient vous faire perdre des points.

Une fois votre travail terminé, nous vous conseillons vivement de vous faire relire par un proche (même quelqu'un d'inexpérimenté dans le domaine du droit), afin que celui-ci puisse vous dire si votre travail est compréhensible, bien développé, accessible et sans faute d'orthographe et/ou de syntaxe.

ALLEMAND JURIDIQUE

COURS

Le cours d'allemand juridique est dispensé à raison de deux heures par semaine pendant le semestre de printemps.

Chaque semaine, la professeure aborde un nouveau domaine du droit à travers la lecture d'arrêts, des questions y relatives et des exercices.

La spécificité du cours est qu'il est dispensé à trois horaires différents afin de regrouper les étudiants par niveaux. Ainsi, le premier groupe de 10-12h (débutant) se voit être plus assisté par la professeure, tandis que les deuxième (12-14h, intermédiaire) et troisième (16-18h, avancé) laissent les étudiants davantage libres dans la résolution des exercices.

La professeure propose chaque semaine une liste de vocabulaire afin de faciliter la lecture de l'arrêt.

De plus, divers ouvrages sont nécessaires afin de faciliter l'apprentissage de la matière, à commencer par un bon dictionnaire français-allemand pour tout Genevois non-germanophone qui se respecte.

Voici d'autres ouvrages proposés :

- Zen-Ruffinen/Meier, Petit lexique juridique allemand-français, 2015
- Köbler, Rechtsfranzösisch, 2013
- Meier, Terminologie juridique allemande, 2015
- Stauder-Bilicki, Comprendre l'allemand juridique, Volume I + II

La professeure met aussi à disposition divers liens informatiques (notamment un quizlet) permettant d'élargir son vocabulaire en allemand (juridique, mais aussi général) à travers des podcasts, des revues, ou des séries.

EXAMEN

L'examen de 2 heures consiste en un exercice de compréhension orale avec QCM ; un champ lexical à créer à partir d'un terme/mot donné par la professeure (faire un champ lexical de tous les termes en allemand en lien avec le terme donné) ; un texte à trous

tiré d'un arrêt du Tribunal fédéral (en allemand) ; et une compréhension écrite d'un texte en allemand, avec une rédaction en allemand.

CONSEILS DE L'AED

Il y a tout d'abord la question de savoir quand il faudrait effectuer cet examen. Certains préconisent de le laisser pour la session d'août en fin de troisième année afin de ne pas fermer son Bachelor et pouvoir refaire des examens en cas d'échec. En effet, dès que la moyenne de 4 est atteinte durant la session de juin en fin de troisième année, le Bachelor est clos et réputé acquis, sans possibilité d'améliorer des notes. C'est avant tout une option stratégique mais qui relève de l'appréciation de chacun.

Il est important d'amener un dictionnaire allemand / français, et le Petit lexique juridique allemand-français (Zen-Ruffinen/Meier) est le seul support autorisé lors de l'examen. Il est cependant interdit d'annoter ou surligner votre lexique, ou d'y ajouter des Post-its.

Cet examen se réussit principalement sur le critère du temps. Ainsi, il est préférable de commencer par la traduction de passage, car celle-ci peut prendre un certain temps, tandis que les questions posées se suivent dans le texte proposé.

NÉGOCIATION & MÉDIATION

COURS

Le cours de négociation & médiation est dispensé à raison de deux heures par semaine pendant le semestre d'automne. Le cours s'alterne entre une semaine un cours théorique en *ex cathedra* et l'autre semaine une séance de travaux pratiques en groupes.

Au début du semestre, les étudiants s'inscrivent dans un groupe de séance de travail à un horaire qui leur convient. Les séances de travail emprunteront la méthodologie *team-based learning*.

EXAMEN

Il n'y a pas d'examen dans cette matière. La note finale est déterminée en faisant la moyenne des 4 meilleures notes obtenues lors des séances de travail. Celles-ci se calculent en faisant la moyenne de ces éléments : QCM individuel (1x), QCM en groupe (1x), stratégie de négociation (3x) et le retour d'apprentissage (1x).

CONSEILS DE L'AED

Il est indispensable d'assister à toutes les séances de travail en ayant une participation active. De plus, il est nécessaire d'avoir assisté au cours théorique afin de pouvoir répondre aux questions à choix multiples (QCM) en début de cours.

Afin que les séances de travail se déroulent dans les meilleures conditions possibles, il est important de respecter l'avis et le temps de parole des autres. Lors des discussions, il convient d'y contribuer positivement en étant constructif, ouvert aux avis divergents et attentif.

MOT DE LA FIN

Que pouvons-nous rajouter à part vous souhaiter bon courage ? N'oubliez pas tous les efforts que vous avez déjà faits. Le parcours est long, loin d'être sans difficultés, mais si vous vous donnez les moyens d'y arriver le travail finira par payer. Retenez qu'un parcours rectiligne sans embûche n'existe pas. Vous traverserez certainement des moments plus compliqués que d'autres le long de votre carrière, peut-être certaines déceptions, parfois un sentiment d'injustice. C'est là qu'il ne faut pas lâcher. Ces études peuvent parfois ressembler à un parcours du combattant, on teste notre résistance, notre endurance, parfois combien de nuits nous pouvons passer sans dormir, combien de cafés nous sommes capables de boire par jour, le nombre d'heures que nous pouvons rester assis à la bibliothèque sur une chaise dure qui fait mal au dos. C'est facile de le dire mais plus difficile à le faire, il faut croire en vous, en vos capacités, et en vos réserves. Ne négligez pas non plus ces moments de joie, de partage, d'amitié qui permettent de tenir la cadence. Oui vous réussirez vos études si vous vous accordez des temps de pauses, si vous avez des activités et loisirs, si vous faites du sport, si vous aimez faire la fête. Tout n'est qu'une question de proportion et d'équilibre. Apprenez ce qui est bon pour vous, ce dont vous avez besoin.

Nous vous souhaitons **bonne chance** et surtout, **NE LÂCHEZ RIEN !**

Avec toute notre bienveillance,

Le Pôle Soutien aux Étudiant·e·s

